

Examen professionnel spécifique de TSE réservé aux dessinateurs

Un échec pour l'administration et les services

La reconnaissance des qualifications, des compétences et la promotion sociale sont des thèmes chers à la Cfdt. Ainsi, le plan de transformation de 1500 emplois de dessinateurs en techniciens supérieurs, recrutés dans le cadre d'un examen professionnel réservé aux dessinateurs, constituait une de nos revendications. C'est pourquoi, avec la volonté de l'améliorer, nous avons participé à l'ensemble des réflexions du groupe de travail DPSM sur ce dispositif. Ce plan court sur les années 2004, 2005 et 2006.

Avec plus de 1000 candidats inscrits, plus de 600 admissibles l'exercice 2004 ne tient pas ses promesses. C'est assurément un échec pour l'administration et ses services puisque, sur les 450 postes offerts (300 au titre de 2003 et 150 au titre de 2004), seulement 343 seront effectivement pourvus. En l'attente du rapport de jury plusieurs explications peuvent être avancés :

- L'absence de prise en charge collective et la faiblesse de l'implication des services dans la préparation des candidats, que ce soit par des préparations sous forme de stage, ou, plus en amont, par des mises en situation dans l'exercice des fonctions.
- L'indigence de la préparation à l'épreuve orale car, même si le jury essaie de mettre à l'aise les candidats, le stress de l'épreuve peut faire perdre ses moyens à de nombreux personnels ;
- La volonté de répartir une partie des 450 postes sur le recrutement 2005, compte tenu de la faiblesse des transformations (150) obtenue au budget 2005. L'exercice 2005 sera donc doté au moins de 257 postes (150 + 107 – du reliquat 2004) ;
- Une plus grande exigence en terme de moyenne et de niveau du jury de l'examen.

Pour atteindre les 1500 transformations à la fin de l'exercice en 2006, il faudrait 900 transformations. L'exercice budgétaire semble difficile. Malgré tout les dessinateurs doivent se présenter ou se représenter de nouveau en masse aux prochains recrutements.

Il est indéniable que la structuration des emplois de la filière technique de notre ministère change. Des postes de dessinateurs disparaissent au bénéfice des postes de techniciens supérieurs et d'ingénieurs. Cette évolution s'inscrit dans celles, souhaitées par le ministère, de nos missions et des nombreux désengagements de nos services. Le mérite de ce plan de reconnaissance des qualifications et des

compétences est bien d'améliorer les conditions de la promotion sociale avec des règles de nomination acceptables. Car, même avec seulement 343 lauréats, ce recrutement est l'équivalent de 5 à 6 années de liste d'aptitude d'accès au corps des TSE.

Nous avons interpellé le DPSM sur cet échec, le 18 janvier 2004. En effet il s'inscrit malheureusement dans une certaine continuité des résultats de la promotion sociale au sein du ministère. Le DPSM nous répond qu'il est en attente du rapport du jury.

Pour la CFDT il faut ouvrir des perspectives à d'autres comme les recrutements de secrétaires administratifs réservés aux adjoints (en 2005, les transformations d'emplois d'adjoints en SA prévues sont de l'ordre de 500) ou ceux d'ingénieurs des TPE réservés aux techniciens et d'attachés réservés aux secrétaires administratifs. L'administration et ses services doivent s'engager à réussir les prochains recrutements et à poursuivre l'établissement de nouveaux projets de réforme statutaire notamment pour les corps d'adjoints et de dessinateurs.

26 janvier 2005